

Postulat pour une conservation et une mise en valeur des peintures murales qui ornent notre commune

Une des richesses originales de notre commune consiste dans les peintures murales dues à Alfred Béguin (1834 – 1906), plusieurs fois retouchées, copiées ou disparues selon les transformations des bâtiments... ou la décision de la municipalité qui, le 9 décembre 1865, enjoignait nos concitoyens de faire disparaître ces « graffitis » ou plutôt, selon les termes de l'époque, ces « figures immorales ». Par la suite se sont ajoutées des restaurations, des retouches et des peintures originales par d'autres artistes.

La dernière mise en valeur de l'œuvre du peintre Béguin, qui est par ailleurs l'auteur de nombre de dessins et peintures, remonte à 1984. La municipalité et la société de développement avaient mis sur pied une exposition. Une excellente présentation de ce peintre est par ailleurs disponible dans l'ouvrage édité en 2011 : *Saint-Légier – La Chiésaz Un siècle de vie en images*.

Mais il incombe à chaque génération de faire vivre le patrimoine dont elle hérite. Depuis 1984, les dessins de Béguin ont encore subi les atteintes du temps ainsi que les aléas consécutifs à la démolition de certains immeubles. Il importe maintenant de mettre à jour leur inventaire, de faire un état des lieux, des dégradations et des mesures à prendre pour qu'ils ne disparaissent pas et, avec un peu d'ambition, de se donner les moyens pour permettre aux différents propriétaires de conserver ces dessins selon les règles de l'art et pour soigner la présentation de ces œuvres à un large public.

Par le biais de ce postulat, nous demandons à la municipalité de proposer une politique d'entretien et de mise en valeur des peintures murales du village.

Saint-Légier – La Chiésaz, le 30 novembre 2020

Claude Schwab et consorts

Acherds

Arommet

Mich

1 Metzger